Image not found or type unknown

Que faire après avoir fait un délit de fuite?

Par **dodye28**, le **02/10/2011** à **15:00**

Bonjour,
je vous expose ma situation.
J'ai reçu un courrier d'une assurance AXA qui me dit que je suis responsable d'un accrochage sur un parking. et qu'une plainte a été déposé;
effectivement ce jour, j'ai "ambouti" une voiture, en pleine nuit, par négligence (réglage du GPS). je suis sorti du véhicule pour constater les "dégâts", mineurs. Il n'y avait personne dehors. je suis partie sans laissé de coordonnées. cela fut mon erreur et je le regrette. mais le véhicule appartenant à mon copain qui ne m'as pas déclarer en 2eme conducteur et étant assuré qu'au tiers j'ai eu "peur".

je me tourne vers vous pour savoir ce que je risque par rapport à la plainte. Car je me suis dit que si l'accidenté avait porté plainte j'aurais eu un appel ou convocation du commissariat? la plainte, s'il n'y avait pas de témoin, est-elle contre moi ou contre X?

Que dois-je faire pour limiter les dégâts? si je contacte l'assurance et m'engage à payer les dégâts (ce qui est normal)puis-je leur demander de retirer la plainte?
puis je remplir un constat 8jours après?
merci

Par **Louxor_91**, le **04/10/2011** à **14:18**

je suis responsable d'un accrochage sur un parking. et qu'une plainte a été déposé;
Il n'y avait personne dehors. je suis partie sans laissé de coordonnées.
le véhicule appartenant à mon copain qui ne m'as pas déclarer en 2eme conducteur
je n'ai pas de solutions à vous proposer si ce n'est qu'un constat se remplie à deux... Et de toute façon, je parle d'expérience, à partir du moment ou les assurances sont au courant, oubliez l'accord à l'amiable avec l'autre propriétaire. Par contre, comment ont ils fait pour savoir que c'était vous ? un témoin ? des caméras ?

Par **Domil**, le **04/10/2011** à **14:43**

Forcément c'est le copain qui l'a dénoncé car témoin ou caméra n'ont pu donner que le n° d'immatriculation du véhicule.

Par **Louxor_91**, le **04/10/2011** à **15:09**

avec un copain comme ça... elle n'a plus besoin d'ennemis !
et qu'une plainte a été déposé rien ne dit que c'est l'assurance qui a porté plainte ! ce serait même étonnant non ? En somme vous rouliez (avez roulé ?) sans assurance... pas bon ça... manquerait plus que votre "copain" déclare que vous lui avez volé les clefs...

Par **dodye28**, le **04/10/2011** à **16:14**

en fin de compte, le gars de la voiture abimé a retrouvé notre véhricule à quelques metres car nous n'habitons pas très loin. il a alors fait le rapprochement et des éclas de peinture se trouvant sur notre véhicule il a déclaré que nous étions responsable. ce n'est en aucun cas mon compagnon qui m'aurait fait ce coup.

Du coup j'ai pris mes responsabilité avant que l'histoire ne dégénère. j'ai appelé l'assurance quia communiquer mes coordonnées à l'autre conducteur.
Nous allons remplir un constat ce soir, et il retirera sa plainte. ce qui m'enlève une grosse épine du pied.
je m'engagerai à le dédommager (ayant touché le longeron sa voiture a été déclaré épave!!!).

Ce qui reste en suspens c'est qu'est-ce que l'assurance de mon compagnon va dédommager au conducteur et qu'est ce qui reste à notre charge sachant que je ne suis pas déclaré deuxième conducteur?
je vais payer mais je me demande bien qu'est ce qui est à ma charge? qu'est ce que l'assurance va me demander???

Par **Domil**, le **04/10/2011** à **16:56**

[citation]en fin de compte, le gars de la voiture abimé a retrouvé notre véhricule à quelques metres car nous n'habitons pas très loin. il a alors fait le rapprochement et des éclas de peinture se trouvant sur notre véhicule il a déclaré que nous étions responsable. [/citation] donc il a donné le n° d'immatriculation et c'est le propriétaire du véhicule qui devrait recevoir le courrier, or c'est vous, une personne que l'assurance ne peut pas trouver sans que le proprio du véhicule ne dénonce

[citation]ce n'est en aucun cas mon compagnon qui m'aurait fait ce coup.[/citation] et donc l'assurance a pris une boule de cristal

Sur le fond, l'assurance y va au bluff, n'a aucune preuve de rien

Par **dodye28**, le **04/10/2011** à **17:03**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

je pense qu'effectivement l'assurance est allée au bluf. le mec ne savai pas qui c'était et il a vu notre voiture endommagé pas loin et a fait le rapprochement. mais effectivement il 'y avait aucune preuve. pas de témoin rien.

on le courrier a été envoyé à mon compagnon (qui a la même adresse) et non à moi car avec la plaque l'assurance a fait des recherches auprès de la préfecture et à trouver l'adresse de mon copain. et c'est moi qui ait décider d'assumer et de remplir le constat.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés